



Contact: Wilfried Schnider
Email: ban.vertretung@eda.admin.ch
Bangkok, Novembre 2016
N/réf. 201.1- sd Circulaire colonie

Mesures d'anticipation et conduite à tenir en cas de crise

1. Introduction, généralités

L'une des fonctions normales d'une représentation est d'attirer l'attention sur les dangers possibles et les mesures d'anticipation à prendre à cet égard. La présente fiche n'a pas été préparée en réponse à un problème de sécurité nouveau, c'est simplement un guide des précautions nécessaires à prendre en tout temps. Vous serez spécifiquement informé, si le cas se présente, de toute modification de la situation ayant un impact sur votre sécurité.

Description des dangers possibles : crise politique, accidents graves, catastrophe naturelle, attentat terroriste, épidémie.

Vous trouverez dans les conseils aux voyageurs du DFAE (www.dfae.admin.ch > **Conseils aux voyageurs**) une appréciation à jour de la sécurité. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez vous adresser à tout moment à la représentation.

La présente fiche vous indique comment vous préparer à l'éventualité d'une crise, et comment vous conduire en situation de crise. Pour toute autre question portant sur la vie à l'étranger, nous vous conseillons de consulter la brochure *Aide-mémoire pour les Suisses de l'étranger*, que vous pourrez vous procurer à la représentation ou télécharger sur Internet (www.dfae.admin.ch > **Documentation > Publications > Suisses de l'étranger**). La brochure *Qui veut voyager loin ménage sa monture*, disponible sur Internet (www.dfae.admin.ch > **Conseils aux voyageurs > Recommandations avant le départ**) contient également des informations intéressantes sur les voyages à l'étranger. Vous trouverez aussi sur ces pages Internet d'autres fiches et indications utiles.

La représentation dispose **d'agents de liaison** qui font office de traits d'union entre les ressortissants suisses et la représentation en cas de crise. Des **centres de rassemblement** sont également prévus en cas d'évacuation. Renseignez-vous donc sur l'identité de votre agent de liaison, celle de son suppléant, et sur l'emplacement de votre centre de rassemblement.

La représentation ne dispose que de moyens limités d'assistance en situation de crise. Il est donc très important que **vous assumiez la responsabilité de vous-même et des vôtres, et preniez vos précautions.**

Vous pouvez joindre la représentation aux coordonnées suivantes :

- **Ambassade de Suisse**
35, North Wireless Road (Thanon Witthayu Nuea), Pathum Wan, Bangkok 10330
Tél. +66 (0) 2 674 6900, Fax +66 (0) 2 674 6901
Courriel : ban.vertretung@eda.admin.ch
- En dehors des heures d'ouverture usuelles, veuillez contacter :
Helpline DFAE: +41 800 24 7 365 ou +41 58 465 33 33
- Vous pouvez trouver des informations d'ordre général sur le site internet:
www.eda.admin.ch/bangkok

Important: En cas d'urgence les consulats honoraires de Chiang Mai et Phuket collaboreront étroitement avec l'Ambassade à Bangkok.

- Consulat Honoraire à **Chiang Mai** :
Mr. Marc-Henri DUMUR
Frangipani Serviced Residences
11/1, Soi 13, Prapoklao Road, Si Phum, Mueang, CHIANG MAI 50200
Tél. +66 (0)53 225 000, Fax +66 (0)53 215 338
Mob. +66 (0)81 882 7562
Courriel: chiangmai@honrep.ch
- Consulat Honoraire à **Phuket**:
Mme. Andrea KOTAS TAMMATHIN
Patong Beach Hotel, 124 Taweewongse Road, Patong Beach, Mueang, PHUKET 83150
Tél. +66 (0)76 295 455, Fax +66 (0)76 295 454
Mob. +66 (0)81 891 5987
Courriel: phuket@honrep.ch

En dehors des consulats honoraires dans les villes susmentionnées, des personnes de liaison sont présentes dans les villes ci-dessous. Elles collaboreront également étroitement avec l'Ambassade à Bangkok en cas de d'urgence.

La personne de liaison est un ressortissant de la communauté désigné par la représentation et **lors de situations extraordinaires ou de catastrophes**, tels que tremblements de terre, incidents industriels, accidents d'avion, incendies, émeutes, etc. reçoit les tâches suivantes :

1. Personne de contact de la communauté suisse selon le secteur défini.
2. Maintien la liaison avec la représentation (information et nouvelles).
3. Collecte et enregistre la situation des membres de la communauté suisse selon les instructions de la représentation.

La personne de liaison utilisera ses outils de communication (téléphone, fax, e-mails etc.) afin d'informer la représentation ainsi que les personnes désignées.

| Responsable | Suppléant(e) | Région |
|---|---|-----------------------------|
| DUMUR Marc Consul honoraire, Chiang Mai Tel. +66 53 225 000 Mob. +66 81 882 7562 chiangmai@honrep.ch | WILLI Eveline Swiss Lanna Society Chiang Mai Mob. +66 85 905 6805 eveline@willi.asia | <i>Nord de la Thaïlande</i> |
| KOTAS TAMMATHIN Andrea Consule honoraire, Phuket Tel. +66 76 295 455 Mob. +66 81 891 5987 phuket@honrep.ch | KELLER Herbert Membre club suisse Phuket Mob. +66 95 351 4002 herbert.keller@gmail.com | <i>Sud de la Thaïlande</i> |
| STEINMANN Beat Président club suisse Ko Samui Mob. +66 836 367 972 Mob. +66 814 706 304 best.steinli@yahoo.com | LENTJES Michael Vice-président club suisse Ko Samui Mob. +66 817 196 681 Mob. +66 883 802 259 Michael@Lentjes.ch | <i>Ko Samui</i> |

Informez l'Ambassade de toute modification d'adresse, de numéro de téléphone (fixe et mobile), d'adresse de courriel, afin que nous pouvons vous joindre en cas de nécessité et de crise.

Veillez prendre note que l'Ambassade ne peut en aucun cas garantir que des informations vitales puissent parvenir à tous à temps. C'est pourquoi vous devez vous-même vous efforcer de contacter l'Ambassade, également quand les lignes fixes sont suspendues.

2. Mesures d'anticipation de crise

Assurez-vous que **vous disposez en permanence** des articles suivants pour les cas d'urgence, dans la mesure où cela est possible et suffisant :

- **documents de voyage en cours de validité** (il peut falloir jusqu'à 40 jours pour obtenir un passeport), si nécessaire permis de conduire et papiers du véhicule, permis de séjour, visas de sortie, visas d'entrée en cours de validité et certificats de vaccination pour le pays de destination, autres documents importants ;
- **réserve d'argent liquide et de devises**, cartes de crédit, cartes bancaires ;
- **liste de numéros de téléphone et données importantes** (parents et amis, représentation, agents de liaison, police, pompier, ambulance, médecin, numéros de passeport, de compte, de carte de crédit, d'AVS et de police d'assurance, groupe sanguin, etc.) ;
- **réserves** d'eau, de nourriture (avec réchaud), de carburant et des médicaments dont vous avez impérativement besoin ;
- **trousse à pharmacie** (antibiotiques et analgésiques) ;
- **radio** (à ondes courtes) et **lampe de poche** à piles, avec piles de rechange ;
- **téléphone portable**, avec batterie chargée ou chargeur non raccordé au secteur et un crédit suffisant ;
- **extincteur** ;
- la présente fiche.

Vous pouvez **réduire les risques de dommages** en prenant quelques mesures anticipées :

- faites vérifier que votre logement, son équipement et ses installations sont **à l'épreuve des tremblements de terre, des incendies, des inondations et des tempêtes**, et faites-y poser des détecteurs d'incendie ;
- protégez **les murs, les portes et les fenêtres** contre les effractions, et abonnez-vous le cas échéant à une **société de gardiennage** ;
- convenez avec votre famille d'un **point de rencontre** au cas où vous ne pourriez plus accéder à votre domicile ;
- assurez-vous que vous saurez **comment rejoindre** la frontière, l'abri le plus proche ou votre centre de rassemblement ;
- assurez-vous que vous avez reçu toutes les **vaccinations** nécessaires ;
- prenez d'avance les arrangements nécessaires pour le cas où vous devriez partir en laissant derrière vous des animaux domestiques ;
- **renseignez-vous** sur les autres mesures de protection nécessaires (par exemple : www.svv.ch > Konsumenten > Prävention, www.bag.admin.ch, www.seismo.ethz.ch, www.who.int, www.fema.gov, www.travel.state.gov/travel, www.gfz-potsdam.de, www.safecanada.ca > sécurité de la famille et sécurité au foyer, www.ready.gov) ;
- abonnez-vous à un service d'alerte par SMS (comme www.tsunami-alarm-system.com).

Les crises peuvent se traduire par **de considérables pertes matérielles**. Prémunissez-vous en **contractant les assurances suivantes** :

- **assurance Soliswiss** contre la perte des moyens d'existence à la suite d'une crise politique ;
- **assurance ménage et bâtiment** contre les catastrophes naturelles (et mettez régulièrement à jour vos inventaires) ;
- **assurance maladie, accidents et/ou voyage** couvrant les frais de traitement à l'étranger et de rapatriement, et/ou adhésion à la REGA (www.rega.ch) ;
- conservez des **copies de tous vos documents importants** (passeport, polices d'assurance, contrats, inventaires, certificat AVS, CV, etc.) dans un endroit sûr, par exemple chez des proches en Suisse.

Prenez aussi vos précautions pour le cas le plus grave :

- **assurance-vie**,
- **procuration** en faveur de votre conjoint ou concubin ;
- **testament** déposé dans un endroit sûr (à la représentation ou chez un notaire en Suisse).

3. Conduite à tenir à l'approche d'une crise grave

Aux premiers signes de crise, assurez-vous régulièrement que toutes vos mesures d'anticipation sont en place. Déclarez à la représentation vos visiteurs de Suisse ou incitez-les à remplir le formulaire de déclaration pour voyageurs de passage téléchargeable sur le site de la représentation à l'approche d'une crise, et envoyez-le à la représentation. Informez aussi cette dernière de vos absences temporaires du pays.

En cas de danger immédiat, la représentation peut délivrer des lettres de protection déclarant comme telles à l'extérieur les propriétés suisses afin de les mettre à l'abri de confiscations, de spoliations, de réquisitions, d'endommagements et autres préjudices.

La situation peut se dégrader très rapidement en cas de crise, les voies de sortie se trouver bloquées et l'évacuation (dans de bonnes conditions de sécurité) devenir impossible. Au stade de l'évacuation, il y a déjà danger de mort, et vous ne pourrez prendre que l'essentiel avec vous. La Suisse ne possède pas d'unité d'intervention militaire capable de procéder à des évacuations de ressortissants suisses à l'étranger ; elle s'en remet dans de tels cas à la bienveillance et à l'aide de pays amis.

Si les conditions de sécurité se détériorent, **quittez donc si possible le pays par vos propres moyens tant qu'il est encore temps**, en tout cas au plus tard lorsque la représentation recommande de le faire. Elle ne conseillera en effet le départ que lorsque cela lui paraît indispensable, au vu de toutes les informations qu'elle possède ; quand les événements le permettent, elle procède alors en trois temps :

- **elle conseille de faire partir les membres de la famille (niveau d'alerte 1)** lorsque des signes concrets conduisent à penser que l'ordre public est près de s'effondrer ;
- **elle conseille de quitter soi-même le pays (niveau d'alerte 2)** lorsque l'ordre public s'effondre, mais que le départ des ressortissants par leurs propres moyens est encore possible dans de bonnes conditions de sécurité ;
- **elle conseille de se joindre à une opération d'évacuation (niveau d'alerte 3)** lorsqu'il serait dangereux de rester plus longtemps et qu'il n'est plus possible de quitter le pays par ses propres moyens dans de bonnes conditions de sécurité.

Si le départ ou l'évacuation paraissent trop dangereux, ou qu'il semble que la crise ne durera pas, la représentation peut aussi conseiller de ne pas quitter son logement, son lieu de travail ou son hôtel.

La représentation vous informera au besoin par circulaire sur l'évolution des conditions de sécurité ; elle n'a toutefois **aucun moyen de garantir votre sécurité**. En situation de crise, les réseaux de communication peuvent être interrompus. Il vous appartient donc de prendre le cas échéant la décision de partir ou de rester, dont **vous assumerez vous-même les coûts et les risques**. N'en informez pas moins la représentation de vos intentions ainsi que de vos éventuelles absences de votre domicile en cas de crise.

4. Conduite à tenir en cas de danger

- Tenez-vous au courant de la situation par la télévision, la radio (stations recommandées avec fréquences) et l'Internet (sites recommandés). Ne cédez pas à la panique et ne croyez pas toutes les rumeurs qui circulent.
- **Maintenez le contact avec la représentation suisse** ou avec votre agent de liaison. Des informations à caractère général (conseils aux voyageurs, par exemple) sont publiées sur le site Internet de la représentation (www.eda.admin.ch/pays).
- Maintenez le contact avec vos proches en Suisse, qui s'inquiètent pour vous.
- **Troubles et émeutes : ne quittez pas votre logement, votre lieu de travail ou votre hôtel**, fermez portes et vitrines. Si vous êtes en cours de déplacement, rentrez immédiatement chez vous. Ne vous montrez pas à la fenêtre et tenez-vous si possible dans des pièces protégées, à l'intérieur. Attendez : les troubles se calment en général en un à trois jours.
- Si vous devez impérativement quitter votre logement, votre lieu de travail ou votre hôtel, évitez les attroupements, les voies et les carrefours névralgiques. Utilisez des véhicules discrets, fermez les portières et remontez les glaces. Ne portez sur vous aucun objet de valeur, aucun objet ou document suspect. Si vous sortez régulièrement de chez vous, changez chaque fois d'heure et d'itinéraire.
- **Conformez-vous immédiatement et sans récrimination aux instructions des forces de l'ordre.**
- **N'opposez aucune résistance à des personnes armées.** Évitez toute provocation (geste brusque, parfois même contact oculaire ou regard fixe, sujets politiques), associez votre famille à l'événement, minimisez votre propre statut, ne donnez autour de vous aucun prétexte à punition.
- En cas d'**enlèvement**, votre meilleure stratégie est la **coopération passive**. Efforcez-vous d'établir des liens avec vos ravisseurs ; si vous êtes détenu pour une période prolongée, préparez-vous un programme quotidien d'exercices physiques et intellectuels, notez mentalement tout ce que vous pouvez, mais sans le laisser voir. Ne cherchez pas à fuir, à moins d'être sûr de réussir et de ne pas mettre en péril les autres prisonniers.
- **Incendie** dans un bâtiment : dans une pièce enfumée, tenez votre tête près du sol ; n'ouvrez pas les portes qui vous paraissent chaudes, n'utilisez pas les ascenseurs.
- **Tremblement de terre** : à l'intérieur d'un bâtiment, abritez-vous sous une table solide, un lit, un cadre de porte ou un mur intérieur porteur ; à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des lampadaires, des pylônes électriques et des arbres de grande taille ; ne restez pas sur les ponts ni

dans les tunnels. En cas de dommages, coupez le chauffage, le robinet d'arrivée de gaz et le disjoncteur électrique.

- **Raz de marée** : à proximité de la côte, si vous sentez un tremblement de terre ou observez le niveau de la mer monter ou descendre de façon anormale, rendez-vous aussi vite que possible sur un point haut ou éloignez-vous de la côte et n'y revenez pas tant qu'il n'a pas été officiellement annoncé qu'il n'y a plus de danger ; restez en tout cas éloigné de la mer pendant une heure au moins.
- **Épidémies** : conformez-vous aux recommandations des autorités locales, de l'Office fédéral de la santé (www.bag.admin.ch) et de l'Organisation mondiale de la santé (www.who.int).
- Aidez les autres si cela ne doit pas vous mettre vous-même en danger.
- Si vous devez quitter votre lieu de séjour ou le pays, ou l'avez déjà fait, informez-en sans tarder la représentation.

5. Évacuation

- Une évacuation part en général d'un centre de rassemblement (voir plan de situation de votre centre de rassemblement ou d'un autre point de départ).
- La représentation vous informera de tout projet d'évacuation et, si les conditions de sécurité restent précaires, vous demandera si possible comment vous comptez vous rendre au centre de rassemblement.
- **Si vous perdez le contact avec la représentation ou votre agent de liaison, restez dans toute la mesure possible là où vous êtes si les conditions de sécurité sont mauvaises.** Ne vous rendez pas au point de rassemblement sans avoir été invité à le faire.
- La représentation s'efforcera toujours de prendre contact avec vous. Il n'est pas impossible qu'elle vous cherche et vous fasse prendre à votre dernier lieu de séjour connu.
- Si vous vous rendez au centre de rassemblement, prenez vos pièces d'identité et vos documents, de l'argent, de l'eau et de la nourriture pour plusieurs jours, une trousse à pharmacie, un sac de couchage ou une couverture, du linge de rechange et un nécessaire de toilette. Il n'est en général pas possible de prendre de bagage lourd.
- À moins que vous ne soyez dans le besoin, vous devrez en général prendre en charge vous-même les risques et les éventuels frais d'évacuation (transport aérien, etc.).

6. Itineris: www.itineris.eda.admin.ch

Vos proches et vous-même pouvez saisir sur ce site Web les données concernant vos séjours touristiques, voyages professionnels et visites à l'étranger (seulement pour les séjours de courte durée). En cas de crise grave à l'étranger, ces informations permettront au Département fédéral des affaires étrangères de mieux vous localiser, afin de vous contacter. Si la situation en matière de sécurité se dégrade considérablement et de manière inattendue, vous recevrez un message.

En revanche, l'enregistrement en ligne sur itineris n'offre pas de fonction d'alerte précoce en cas de catastrophes naturelles tels que les tremblements de terre, les tsunamis et les cyclones. Dans ce genre de situation, veuillez toujours vous conformer aux avertissements et aux instructions des autorités locales compétentes.

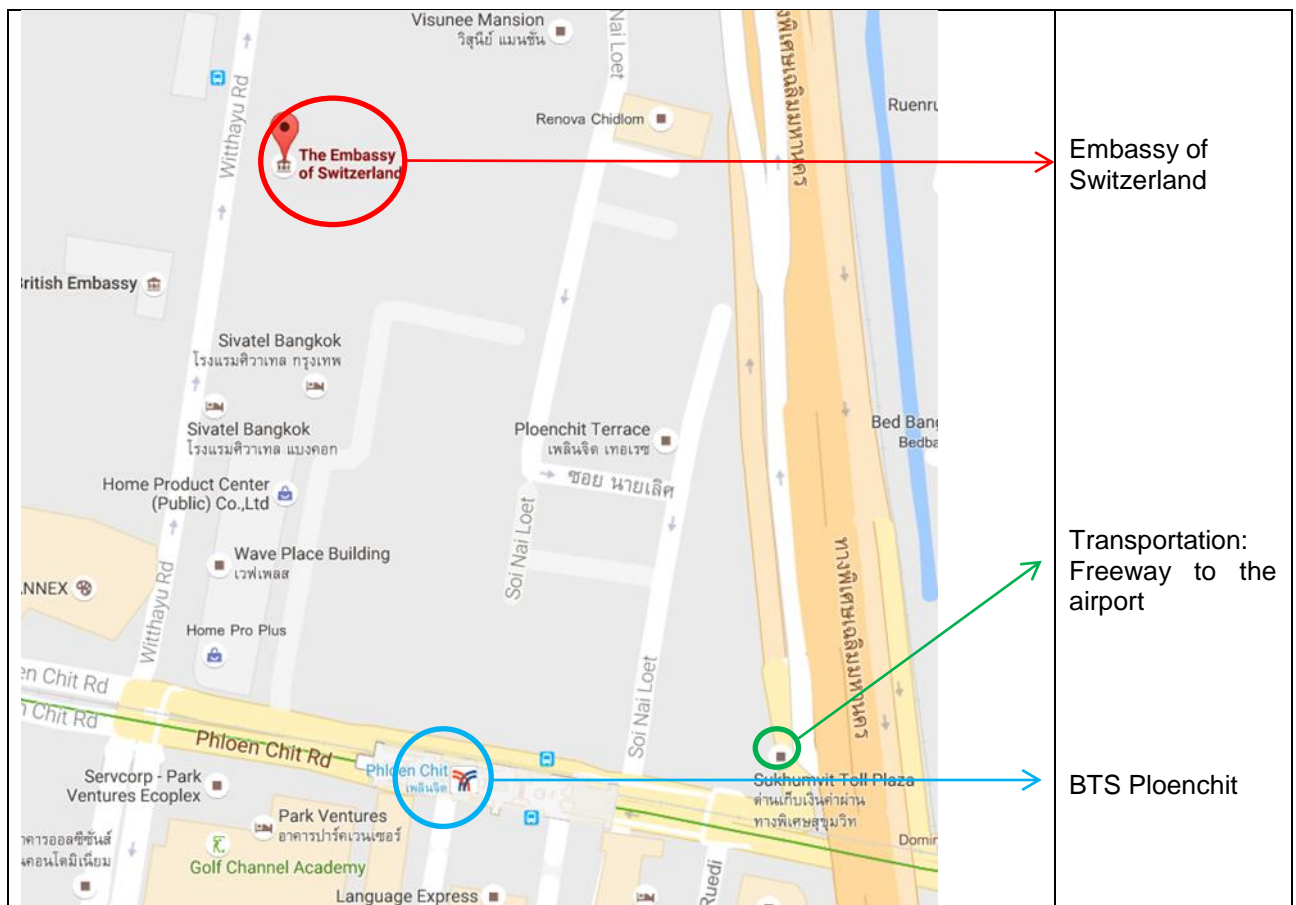
L'inscription en ligne ne vous dispense pas de bien préparer votre voyage : veuillez consulter les conseils aux voyageurs publiés par le DFAE, les informations relatives aux différents pays ainsi que les rubriques d'ordre général, notamment les recommandations avant le départ et les recommandations pour le séjour. Nous vous conseillons par ailleurs de vous abonner à notre compte Twitter, où nous publions les principales modifications concernant les conseils aux voyageurs.

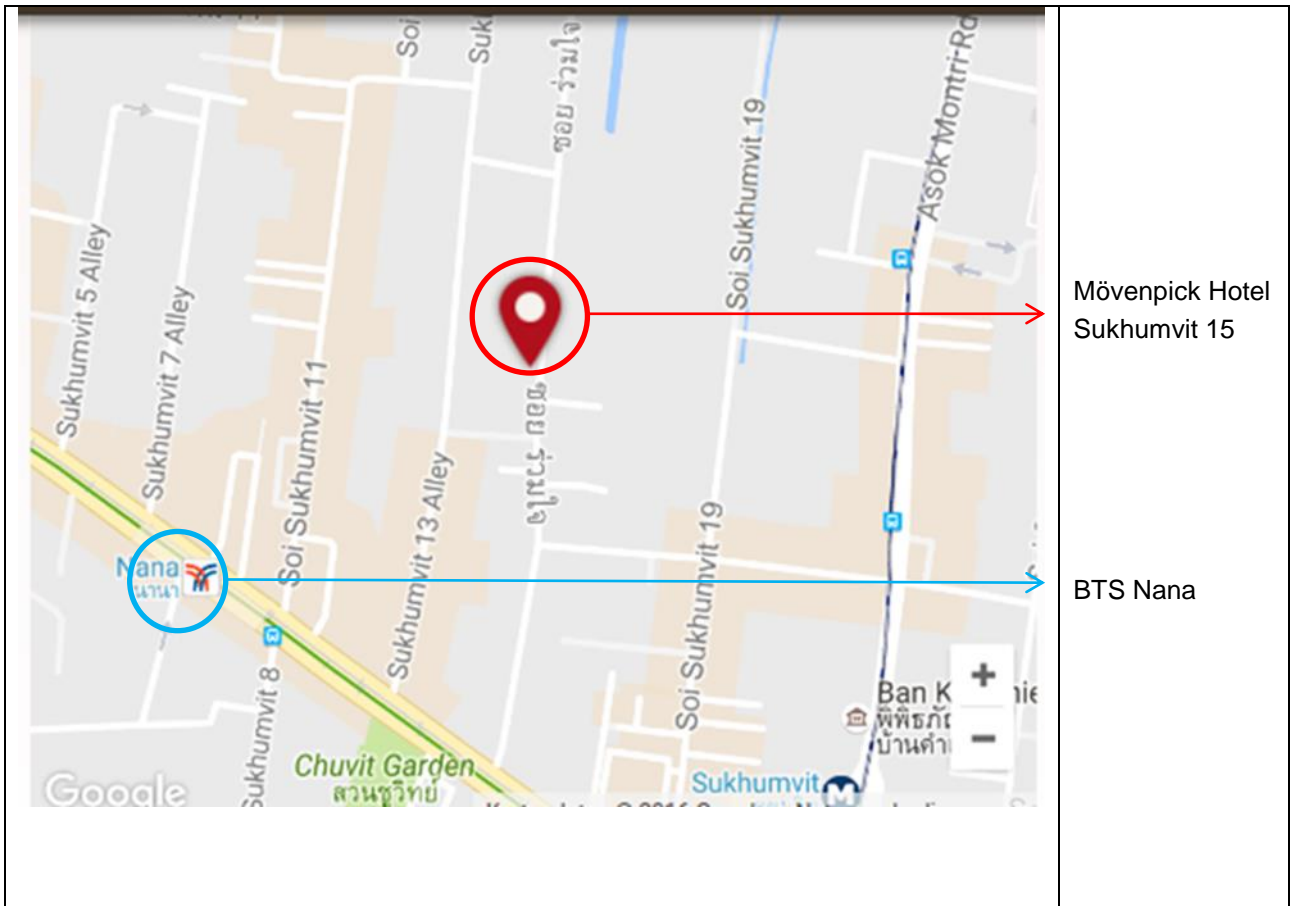
Il est toujours utile de conclure une assurance voyage complète, qui prend en charge, à certaines conditions, les frais hospitaliers, d'annulation ou de modification du voyage et vous couvre en cas de vol (argent, documents d'identité), d'accident, etc. Les prestations fournies sont recensées dans les contrats d'assurance individuels.

Points de rassemblement: BANGKOK

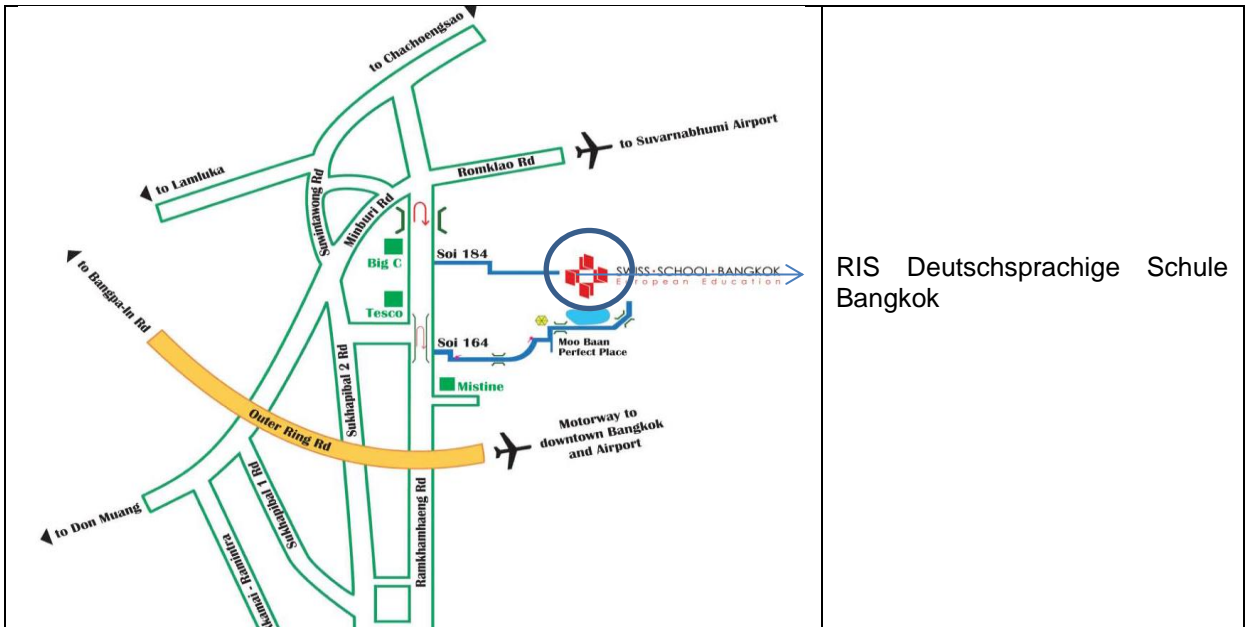
- **Ambassade de Suisse à Bangkok**
35, North Wireless Road (Thanon Witthayu Nuea), Pathum Wan, Bangkok 10330
Tél. +66 (0)2 674 6900
- **Mövenpick Hotel Sukhumvit 15 Bangkok**
47 Sukhumvit 15, Sukhumvit Road, Klong Toei Nuea, Wattana, 10110 Bangkok
Tel. +66 2 119 3100
- **RIS Deutschsprachige Schule Bangkok**
6/1, Ramkhamhaeng 184 Road, Min Buri, Bangkok 10510
Tél. +66 (0)2 518 0340

Points de rassemblement Ambassade de Suisse et Mövenpick hôtel Sukhumvit 15





Point de rassemblement RIS Deutschsprachige Schule Bangkok

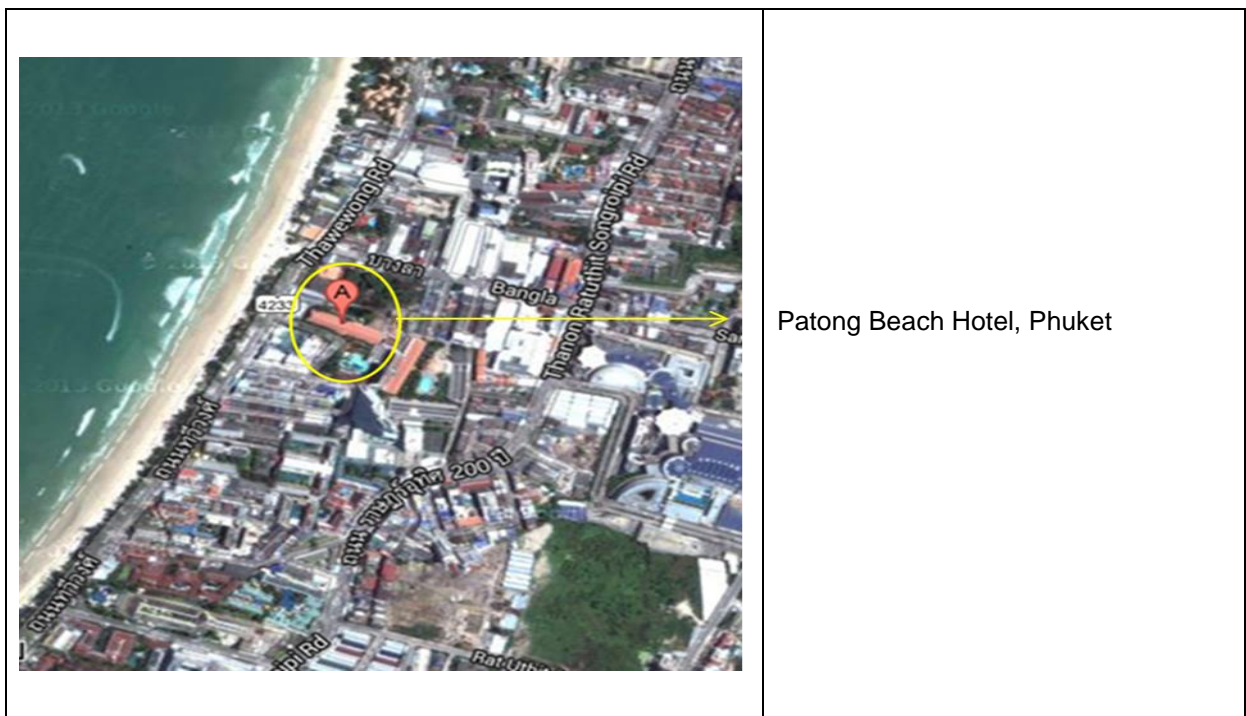
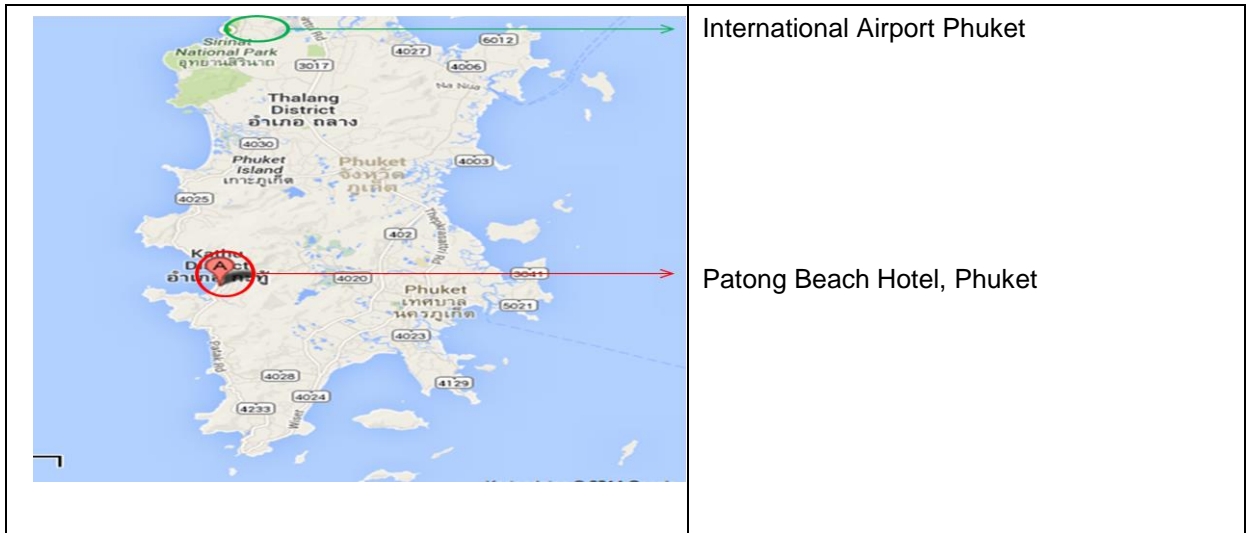


RIS Deutschsprachige Schule Bangkok

Point de rassemblement : PHUKET (Sud de la Thaïlande)

- **Patong Beach Hotel,**
124, Taweewongse Road, Patong Beach, Pa Tong
Mueang Phuket, PHUKET 83150
Tél. +66 (0)76 295 455

Point de rassemblement Patong Beach Hotel, Phuket



Point de rassemblement: CHIANG MAI (Nord de la Thaïlande)

- **Imperial Mae Ping Hotel**
153, Sridonchai Road, Chang Khlan
Mueang Chiang Mai, CHIANG MAI 50100
Tél. +66 (0)53 283 900

Point de rassemblement Imperial Mae Ping Hotel, Chiang Mai



Point de rassemblement: KO SAMUI

- **Chaweng Blue Lagoon Hotel**
99, M. 2, Chaweng Beach, Bo Phut,
Ko Samui, SURAT THANI 84320
Tél. +66 (0)77 300 223-6

